

Séance du 27 Janvier 2022

Délibération n° D2022-003

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	19

Date de la convocation
21 Janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept janvier, à 20h33, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Didier CADAUX, Maire**

Présents : BEAUMONT Yvon, BERNARD Jean Luc, CADAUX Didier, CARNAC Alain, CARRIERE Philippe, CHUREAU Esther, DELMAS Corinne, EGEA Frédéric, FAGES Christine, FORT Dominique, GALTIER Samuel, GAUFFRE Christian, LEPETIT Philippe, LOPEZ Emilie, MUYS Elisabeth, THOMAS Remi et VICENTE Florian.

Excusé(s) : ARIZA Emmanuelle (pouvoir DELMAS Corinne), CARRIERE Edith (pouvoir à THOMAS Rémi)

Absent(s) :

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme MUYS Elisabeth ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e), pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet de la délibération : Renouvellement du dispositif de la Carte Jeunes
PJ : Courrier de proposition d'adhésion à la convention 2022 / 2023 avec la Ville de Millau**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Ville de Millau nous a proposé de renouveler notre d'adhésion au dispositif de la Carte Jeunes permettant ainsi aux jeunes de 12 à 20 ans de bénéficier des avantages offerts par cette carte sur la ville de Millau pour les années 2022 et 2023.

Les conditions de ce dispositif sont définies dans le Courrier de proposition d'adhésion à la convention 2022 / 2023 avec la Ville de Millau ci-annexé.

En contrepartie, une participation forfaitaire de 15 € par an et par jeune bénéficiaire sera demandée à la commune de St Georges de Luzençon.

Ouï cet exposé, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Donne** pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer la convention 2022/2023 avec la Commune de Millau, dans le cadre du dispositif « Carte Jeunes ».

Fait à Saint-Georges-de-Luzençon
Le 27 Janvier 2022

Pour extrait conforme,
Le Maire
M. Didier CADAUX



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours :

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R 421-1 du Code de la justice administrative.

Dans les 2 mois à partir de la notification du présent arrêté, vous pouvez entreprendre :

- un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale,
- et/ou
- un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.



VILLE DE
Millau

www.millau.fr

REÇU LE

- 6 DEC. 2021

Mairie de
ST-GEORGES de LUZENÇON

**MAIRIE DE SAINT-GEORGES DE
LUZENCON**

**Monsieur Didier Cadaux
Maire**

**10 Rue des Bales
12100 SAINT-GEORGES DE
LUZENCON**

Emmanuelle GAZEL
Maire de Millau
Présidente de la Communauté de Communes Millau Grands Causses
Conseillère de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

Service Éducation Jeunesse
Janine CREYSSELS, Directrice

Millau, le 23 novembre 2021

Objet : Proposition d'adhésion au dispositif « Carte Jeunes »

Monsieur le Maire,

La Ville reconduit son dispositif « Carte Jeunes » pour les deux années à venir (2022/2023) à destination des jeunes de 12-20 ans.

Cette carte existe depuis de nombreuses années et reste attractive pour les jeunes. Elle est gratuite et leur permet de bénéficier de nombreux avantages tels que des tarifs réduits au Cinéma, au Théâtre de la Maison du Peuple, au Stade d'Eaux Vives... mais aussi de bénéficier de nombreuses réductions chez les commerçants partenaires dans des secteurs d'activités ciblés par les jeunes : loisirs, habillement, restauration rapide, écoles de conduite, coiffure / esthétique...

Elle offre plus de 100 € d'aides financières et jusqu'à 50 % de réduction chez plus de 30 partenaires. Vous trouverez en annexe, la présentation détaillée du dispositif « Carte Jeunes ». Si vous souhaitez que les jeunes de votre commune puissent bénéficier des mêmes prestations, vous pouvez adhérer à ce dispositif, dans le cadre d'un conventionnement. Une participation forfaitaire de 15 € sera alors demandée par an et par jeune.

Hôtel de Ville

17, avenue de la République
BP 80147 • 12101 MILLAU Cedex

TÉLÉPHONE : +33 (0)5 65 59 50 00

TÉLÉCOPIE : +33 (0)5 65 59 79 21

ANNEXE

Carte Jeunes - communes extérieures

L'objectif

L'objectif principal de ce dispositif est de favoriser l'épanouissement du jeune par la découverte des richesses éducatives locales, dans les domaines culturels, artistiques ou sportifs. Il permet également aux jeunes de bénéficier de réductions chez des commerçants partenaires dans des secteurs d'activités ciblées : coiffure/esthétique, école de conduite, sport/loisirs, vélo, mode et alimentation,

Le partenariat avec les commerçants est passé sans compensation financière et fondés sur un échange de visibilité et sur la volonté de s'investir pour un objectif commun de soutien à la jeunesse locale, d'ouverture culturelle, sportive et de loisirs.

Le dispositif

- Une carte délivrée gratuitement selon un critère d'âge (12-20 ans) et de résidence.
- Favoriser l'égal accès des jeunes domiciliés sur la Communauté de Communes à certaines activités culturelles, artistiques et sportives proposés par la Ville de Millau.

Les avantages offerts par la Carte Jeunes :

1. Stade d'Eaux Vives
Location de matériel avec accès au bassin pour 2 activités sur une durée de 2h, au tarif de 5.5 € au lieu de 16,00 €
2. Maison du Peuple
Les spectacles programmés par la Maison du Peuple au tarif de 5 € l'entrée
3. Cinéma « Les lumières de la Ville »
Quatre entrées par an à 3,5 € au lieu de 7 €
4. Formations BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur).
Une réduction de 70 € par session réalisée à Millau par l'IFAC
5. Des réductions chez une trentaine de commerçants partenaires

Les modalités de mise en œuvre

Les Cartes Jeunes seront remises gratuitement à l'Hôtel de Ville de Millau au Guichet Unique, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'une carte d'identité et ils devront fournir une photo d'identité à coller sur la Carte ou au Créa les 20, 21 et 22 décembre de 14h à 17h.

Participation des communes :

- Participation forfaitaire de 15 € / an pour chaque carte réalisée